



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-69677>

Département(s) de publication : **75**

Annonce n° **24-69677**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Syndicat des eaux d'ile-de-france

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 25750001700021

Ville : Paris

Code postal : 75006

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75

Section 2 - Communication

Lien direct aux documents de la consultation : <https://marches.maximilien.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=882057&orgAcronyme=sedif>

Identifiant interne de la consultation : 2024_JFA_01

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Pôle marché

Adresse mail du contact : Sedif@sedif.com

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les qualifications professionnelles nécessitées par les dispositions suivantes : - Conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques selon lesquelles « nul ne peut, s'il n'est avocat, assister ou représenter les parties, postuler et plaider devant les juridictions et les organismes juridictionnels ou disciplinaires de quelque nature que ce soit, sous réserve des dispositions régissant les avocats au Conseil d'État et à la Cour de Cassation », le candidat devra délivrer toutes pièces attestant de sa qualité d'avocat pour les prestations d'assistance et de représentation du SEDIF ; - Conformément aux dispositions de l'article 54 de la loi n° 71-1130 du 31 décembre 1971 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques selon lesquelles « nul ne peut,

directement ou par personne interposée, à titre habituel et rémunéré, donner des consultations juridiques ou rédiger des actes sous seing privé, pour autrui : 1° s'il n'est titulaire d'une licence en droit ou s'il ne justifie, à défaut, d'une compétence juridique appropriée à la consultation et la rédaction d'actes en matière juridique conformément aux articles 56 à 66 [de cette même loi] », le candidat devra délivrer toutes pièces attestant qu'il est autorisé à pratiquer des prestations de conseil et consultation juridiques. Attestation d'inscription au tableau d'un barreau français (pour chacun des avocats présentés).

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires par lot faisant l'objet de l'accord-cadre, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve** : Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat. Liste des principales références effectuées au cours des 3 dernières années précisant le périmètre couvert (brève description de l'objet de l'affaire et de ses enjeux - pas d'analyse généraliste de textes) et indiquant le montant de la prestation, la date et le destinataire (personne morale de droit public ou de droit privé) et son identité en cas d'accord exprès, dans le respect des règles de confidentialité. À défaut, le candidat indiquera ces prestations sans aucune mention susceptible de permettre l'identification de ses destinataires. Les prestations de services sont prouvées, le cas échéant, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat. Le candidat fournit deux références significatives au plus par rapport lot auquel il soumissionne, concernant un ou plusieurs domaines listés à l'article 2.3 du RC et qu'ils estiment les plus pertinentes pour démontrer ses capacités par rapport à l'activité du SEDIF (ex : deux références pour le lot 1, concernant le droit de l'urbanisme et le droit de l'intercommunalité).

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 31/07/2024 à 14:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Services d'administration générale

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestations de conseil, d'assistance et de représentation juridiques du SEDIF

Code CPV principal - Descripteur principal : 79110000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : La présente consultation a pour objet des prestations de conseil, d'assistance et de représentation juridiques des services du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) dans certains domaines ayant trait à la vie de l'établissement et dans le cadre de procédures amiables ou contentieuses devant les juridictions compétentes le cas échéant. Ces prestations commenceront, à compter de la notification de l'accord-cadre. Cet accord-cadre mono attributaire à bons de commande et alloti en 2 lots.

Lieu principal d'exécution du marché : Paris

Durée du marché (en mois) : 48

Valeur estimée (H.T.) : 680000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Le lot 1 est conclu pour un montant maximum annuel de 100 000 euro(s) HT. Il concerne notamment les domaines d'activités suivants : - fonctionnement et gestion administrative du SEDIF et de ses assemblées délibérantes (communication de documents administratifs, communication institutionnelle, etc.) et actions administratives et civiles afférentes ; - droit et contentieux électoral (problématiques de mandats) ; - droit de l'intercommunalité (évolution du périmètre syndical et ses incidences : adhésions, retraits, gestion administrative et financière de ces impacts, conventions correspondantes, etc.) ; - finances publiques (redevances liées à l'activité du SEDIF, problématiques de TVA, etc.) ; - appui dans les relations avec les corps de contrôle (contrôle de la chambre régionale des comptes, etc.) ; - dommages de travaux publics ; - droit de l'urbanisme ; - droit de la domanialité publique et privée.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 79110000

Lieu d'exécution du lot : Droit administratif général, droit des collectivités territoriales

- **Description du lot :** Le lot 2 est conclu pour un montant maximum annuel de 70 000 euro(s) HT. Il concerne qui recouvre, notamment, les domaines d'activités suivants : - consultation, passation et exécution des contrats de la commande publique, hors problématiques liées aux questions assurantielles et de construction et hors contrôle de l'exécution du contrat de DSP et du futur contrat de concession, - ventes d'eau en gros.

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal : 79110000

Lieu d'exécution du lot : Droit public des affaires, droit de la commande publique

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Les offres des candidats devront demeurer valables pendant une durée minimale de 240 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée dans l'avis d'appel à la concurrence ou sur le profil acheteur

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/06/2024